



Ordre au personnel du DPJ du Québec de cesser et de renverser toutes vos mesures illégitimes entreprises depuis 2012

18 novembre 2024

Sont considérées illégitimes, toutes mesures prises sous le Directeur de la Protection de la Jeunesse (DPJ) du Québec depuis 2012 pour :

- retirer un ou des enfants sans le consentement des parents;
- retirer la garde à un des parents sans considérer avec impartialité la version de celle-ci ou celui-ci, tant pour les retraits de garde, les transferts en centres d'accueil, en passant par les adoptions influencées;
- infantiliser les parents, les soumettre à ne pas se défendre sous peine de perte de visite;
- adhérer aux ordonnances de sauvegarde;
- imposer une évaluation psychiatrique.

Autrement dit, sont considérées illégitimes, toutes mesures coercitives n'aidant pas à la protection du nœud familial.

Des membres du Gouvernement du Québec et de plusieurs de ses institutions sont coupables d'enlèvement de garde d'enfants à des parents lucides, bienveillants, conscients et responsables qui n'ont pas adhéré aux mesures pseudo-sanitaires frauduleuses imposées par les membres du Gouvernement de François Legault depuis mars 2020, relativement à l'attaque terroriste psychologique du COVID-19, présentée mondialement comme une pandémie d'un nouveau virus.

Toutefois, ce soi-disant virus n'ayant jamais été purifié, ni identifié dans aucun laboratoire du monde entier, on constate qu'il n'existe qu'une séquence génétique fabriquée de toute pièce dans un ordinateur. Toute cette histoire est une fraude médicale monumentale pour faire casser la population vers l'agenda du Forum Économique Mondial (FEM) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), c'est-à-dire, des centaines de vaccins obligatoires pour toute la population.

- Des enquêtes et des preuves dénonçant les complices de cette attaque mondiale sont disponibles sur le site du Tribunal militaire du Québec :
 - Opération Nettoyage État Profond au Québec - Les vaccins COVID-19 sont des ARMES BIOLOGIQUES en vertu de la Résolution Bannir l'Injection du National

ARM : <https://tribunal-militaire.quebec/operation-nettoyage-etat-profond-au-quebec>

- Annonce de recrutement du Tribunal militaire du Québec pour les arrestations des complices de Crimes contre l'Humanité de l'Attaque terroriste COVID-19
<https://tribunal-militaire.quebec/wp-content/uploads/2024/05/Annonce-recrutement-Tribunal-militaire-du-Quebec-arrestations-complices-Crimes-contre-l-Humanite-21mai2024-PDF.pdf>

Mais c'est l'Avis public international de Juge Anna Von Reitz du 11 novembre 2024 qui sonne le glas des « pushers » de vaccins toxiques et cancérigènes qui seront exécutés pour Crimes contre l'Humanité :

- La Pandémie est une opération de l'OTAN - Article 5113 par Juge Anna Von Reitz

<https://tribunal-militaire.quebec/la-pandemie-operation-de-lotan-article-5113-par-juge-anna-von-reitz>

Les membres des directions des DPJ du Québec ont instrumentalisé le personnel pour kidnapper les enfants des familles ou parents qui ont résisté aux mesures pseudo-sanitaires frauduleuses, qui ont refusé de faire vacciner leurs enfants, ou de leur faire porter des masques à l'école, dans les transports ou autres lieux publics, etc. Ces parents sont punis par une machine gouvernementale tyrannique qui ne tolère aucune dissension ou questionnement du narratif officiel...

Cette fierté d'indépendance de pensée a causé à des milliers de familles de la détresse, du rejet, du dénigrement, des insultes, des bris de relations avec des membres de leurs familles, des séparations, des divorces, des déchirements, de la violence physique et psychologique, des ennuis juridiques et financiers, de l'obstruction, des amendes, des arrestations, des incarcérations, des perquisitions, des menaces, de la contrainte, de l'intimidation, des accusations criminelles farfelues et non-fondées, des trahisons, des faillites, des suicides, des traumatismes, du stress insoutenable, des déceptions, etc.

Les manigances ahurissantes, l'absence totale d'impartialité, les mensonges et mises-en-scène du personnel des DPJ et des services connexes (greffe, officiers de la S.Q., constables et tout le personnel des Chambres de la Jeunesse) de tout le Québec sont actuellement sous enquête. Le congédiement immédiat de tous les collaborateurs qui tentent de démolir les familles des patriotes du Québec est à prévoir. Protégeons les familles qui ont résisté aux mesures frauduleuses liées au COVID-19 de l'Institut National de Santé Publique (INSPQ), de Legault et des terroristes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Forum économique mondial (FEM) !

Les juges, avocats et autres employés des Cours civile, criminelle et Chambre de la Jeunesse impliquées avec le DPJ dans l'enlèvement des droits de garde de patriotes seront tous arrêtés, emprisonnés et jugés au Tribunal militaire du Québec pour Complicité de trafic humain, Crimes contre l'Humanité et Crimes contre la Nation.

Le premier Ordre Exécutif que le Président et Commandant en Chef Donald J. Trump a signé au début de sa Présidence en 2017 fut le **13818** contre le trafic humain, le trafic d'enfants et les réseaux de pédophilie. Le Tribunal militaire du Québec adopte cet Ordre

Exécutif pour faire le ménage des réseaux de prédateurs sexuels qui ciblent les enfants du Québec :

<https://www.govinfo.gov/app/details/DCPD-201700923>

Récemment, ce reportage de moins de 2 minutes nous indique que le Gouvernement du Québec ne fait pas ce qu'il devrait pour stopper la pédophilie rampante qui est incrustée chez nous ! :

8 novembre 2024

- Arrestation de 17 pédophiles à travers le Québec

https://youtu.be/5uDvTpfBTE4?si=tk97BQ_Qg7LBpsi9

La Sûreté du Québec admet qu'elle est menottée et a peu de moyens ni d'autorité pour intervenir !

Considérant que la Direction et les membres du Barreau du Québec sont également complices et témoins silencieux de cette fraude médicale mondiale du COVID-19, il en revient aux officiers du Tribunal militaire du Québec, aux gendarmes de la Garde nationale du Québec, aux parents, aux activistes et aux patriotes de se placer en Juges et Jurys pour établir une Vraie Justice du Peuple, livrée par le peuple et pour le peuple selon le Droit commun (Common Law) et les lois naturelles de la Terre.

La trahison des juges et avocats et le manquement à leur serment de fonction constitutionnelle sont à la source de l'absence de confiance du peuple au système de justice qui s'effondre. Ils protégeaient impunément les pédophiles et autres criminels qui tentaient de détruire les liens d'amour de familles québécoises, notamment en plaçant les enfants à proximité des prédateurs sexuels, dans des centres ou dans des familles d'accueil douteuses ou encore de les envoyer à l'adoption en mettant des pressions de consentement des parents, filtrer les communications avec les enfants, orienter la perception de l'enfant vers le narratif officiel et démoniser le parent qui s'y oppose aux yeux et dans le cœur de l'enfant; ...

En conséquence des faits rapportés ci-haut, et considérant qu'il y a un agenda qui cible spécifiquement les familles de « résistants » aux mesures sanitaires infondées, (souvent étiquetées comme des « complotistes ») depuis le début de la fausse pandémie du « COVID-19 » dans le but de les démoniser et même questionner leur état de santé mentale,

il est ordonné **au personnel du DPJ du Québec de cesser et de renverser toutes vos mesures illégitimes entreprises depuis 2012, et** il vous est de plus ordonné de retourner immédiatement tous les enfants retirés\kidnappés sous de faux prétextes depuis 2012 à leurs familles ou à leurs mères responsables et fonctionnelles en priorité, et ce, avant le 15 décembre 2024, afin qu'elles puissent célébrer leurs retrouvailles à Noël 2024,

sinon vous serez arrêtés et emprisonnés en attente de votre comparution à la Cour de la Famille du Tribunal militaire du Québec.

- Vous devez démissionner avant le 1^{er} décembre 2024, ou bien collaborer avec les officiers du TMQ pour renverser les jugements des juges corrompus ou compromis ou qui violent les droits constitutionnels des parents dont le DPJ et la SQ ont kidnappé les enfants illégalement.

Le non-respect de la Constitution et de la Charte des droits et libertés, ainsi que la violation du droit des familles du Québec par des officiers et servants publics qui travaillent au sein du système de « Justice » du Québec ne seront plus tolérés.

Votre collaboration empressée sera appréciée.

À l'attention des parents :

Pour rapporter des actions illégitimes du DPJ ou pour déposer une plainte, veuillez envoyer un courriel à : enquetes@tribunal-militaire.quebec

En foi de quoi, nous les soussignés, déclarons et ordonnons ce qui précède en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,



Commandant Daniel Gaumont, Justicier assermenté,
Directeur du Contre-terrorisme et enquêteur de fraudes médicales

Tribunal militaire du Québec (TMQ) www.tribunal-militaire.quebec

Garde nationale du Québec (GNQ) www.garde-nationale.quebec

Rémy Pelletier, Directeur Cour de la Famille du TMQ

Christian Gobeil, Directeur Formation Sécurité, GNQ

Robert Sampson, Directeur Sécurité, GNQ

Claude Baril, Capitaine, GNQ

Julie Desjardins St-Hilaire, Présidente et co-fondatrice, Banque du Peuple du Québec www.banquedupeuple.quebec